



Compte rendu

Réunion de bureau du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest

Mardi 5 mars 2019 à Brest

Ordre du jour :

- Présentation de la démarche de projet alimentaire territorial par Joëlle Calvar (Brest métropole)
- PLUi :
 - Saisine de la CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
 - Saisine de la CC Landerneau-Daoulas
- PCAET : point sur les travaux en cours dans les intercommunalités du Pays de Brest
- Résumé de la rencontre du Réseau des Conseils de développement bretons du 27/02/19

Présentation de la démarche de projet alimentaire territorial par Joëlle Calvar (Brest métropole) :

Les projets alimentaires territoriaux sont des documents récents, rendus obligatoires en 2014 par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Dans un contexte marqué par les crises sanitaires et l'évolution des modes de production et de consommation, les territoires se trouvent face à un enjeu majeur : l'accès à une alimentation saine et abordable pour tous.

L'alimentation est un sujet complexe, qui revêt une dimension économique (production, transformation, transport, commercialisation,...), une dimension environnementale (modes de production, consommation foncière, pollutions, qualité de l'eau,...) et une dimension sociale (égalité d'accès à l'alimentation, lien social créé par les repas,...).

Les partenaires des projets d'alimentation territoriaux peuvent donc être très divers :

- Collectivités : Région, Conseil départemental, Ministère en charge de la santé, ADEME, etc
- Agriculteurs, pêcheurs et aquaculteurs, et leurs structures représentantes
- Société civile : consommateurs, associations
- Entreprises de transformation et de commercialisation
- Secteurs de la recherche et développement

Les projets alimentaires territoriaux se construisent sur la base d'un diagnostic partagé (état des lieux) qui permet, suite à une concertation, de dégager les principaux enjeux en matière d'alimentation pour le territoire. Ils constituent un cadre stratégique pour la mise en œuvre d'actions partenariales. Les projets alimentaires intègrent 4 principes prioritaires : la justice



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr

sociale, l'éducation à l'alimentation, la lutte contre le gaspillage, et l'ancrage territorial des actions menées.

L'ancrage territorial paraît d'autant plus pertinent que les collectivités ont plusieurs compétences qui peuvent être liées à l'alimentation au sens large : cantines, aménagement urbain et foncier agricole, gestion des déchets et gaspillage, qualité de l'eau, structuration de filières économiques territoriales, éducation, etc.

Le sujet est particulièrement important pour Brest métropole puisque le territoire est fortement marqué par les activités liées à l'alimentation (agriculture, pêche, production alimentaire, entreprises de transformation, infrastructure de transports...). La Métropole s'est engagée dans la démarche de projet alimentaire territorial en juin 2018. Le projet est piloté par un groupe de coordination composé de Brest métropole et de tous les maires des communes.

Brest métropole a été lauréat de l'appel à projets du Programme National pour l'alimentation 2018. Le territoire faisait état d'une situation plutôt favorable, avec des initiatives déjà existantes et un fort potentiel :

- Une agriculture urbaine présente (association Vert le Jardin)
- Existence d'une cellule foncière de dialogue entre les collectivités et les exploitants agricoles
- Existence de chantiers d'insertion autour de l'alimentation (Pen Ar Bio)
- Principe du 50% de bio dans les cantines de la ville de Brest
- Lancement d'une plateforme qui recense l'offre alimentaire du Pays de Brest dans le but de faciliter la consommation locale (dicimeme.bzh)
- Existence d'une épicerie solidaire...

A partir de ces constats, Brest métropole a défini 3 lignes directrices pour son projet alimentaire :

1. La volonté d'une forte intégration entre le projet et les travaux menés par les acteurs partenaires
2. La volonté d'encourager la participation citoyenne, notamment auprès des publics qui ne s'expriment pas spontanément
3. La volonté de faire un usage innovant des technologies du numérique (développement des drive, « uberisation » de l'alimentation...)

Il est proposé que le projet s'appuie sur une gouvernance à 3 niveaux : une agora (large groupe composé de personnes de tous horizons), des délégués/représentants de l'agora, et une instance institutionnelle en charge de la coordination des travaux (Conseil départemental, Région, Pays ?)

Sur la base de ces éléments, Brest métropole est en cours de réalisation du diagnostic (première étape du projet). La concertation et la participation citoyenne étant un des piliers des projets alimentaires territoriaux, la métropole souhaiterait donc savoir comment le Conseil de développement pourrait être associé à la démarche.

Unaniment, le bureau a décidé qu'il serait intéressant de créer un groupe de travail « alimentation ». Une coopération avec le Pays COB est envisageable sur ce sujet.

La FDSEA note que la question de l'emploi n'est pas suffisamment abordée dans la présentation, et qu'il faut faire attention à ne pas construire des projets tournés uniquement vers le bio ou l'agriculture raisonnée, étant donné que 80% de l'agriculture en Bretagne est une agriculture « conventionnelle ».





Les participants font remarquer qu'au-delà de la question du bio, il y a la question du « consommer local » qui permet de conserver les emplois. Il faut se demander si le maillage des points de vente de produits locaux couvre uniformément le territoire, et si tous les habitants du Pays ont un accès égal à une nourriture saine, durable et de proximité. Sur cette base, plusieurs pistes ont été évoquées : épicerie ambulante (camionnette), supermarché coopératif géré par les agriculteurs pour éviter les intermédiaires.

Les membres du bureau s'accordent à dire qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte la pêche et l'aquaculture.

PLUi Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime :

Une réunion de présentation du projet de PLUi-H s'est tenue le 20/02/2019 au Faou, en présence de J-P. CAROFF, des animatrices du Conseil de développement et d'Annie Méridiano, membre du collège territorial.

Un compte rendu est adressé aux membres du bureau en pièce-jointe de ce mail.

PLUi Landerneau-Daoulas :

Le 22 février, la Communauté de communes Landerneau-Daoulas a saisi le Conseil de développement sur son PLUi arrêté.

Les membres du bureau présents s'accordent à dire que le Conseil de développement aurait dû être associé au projet de PLUi bien plus tôt, et qu'il est insuffisant de solliciter un avis sur un document déjà arrêté.

Néanmoins, un avis sera rendu, comprenant une remarque sur la forme et la méthode de travail.

Le bureau fait remarquer qu'il est primordial de prendre contact avec les membres du collège territorial et de les informer sur les missions du Conseil de développement et le rôle qu'ils jouent au sein de l'organisation du Conseil. Il faut que les membres du collège territorial prennent conscience qu'ils ne sont pas un organe interne de la Communauté de communes.

Point sur l'avancement des PCAET :

Les intercommunalités travaillent actuellement à l'élaboration de leurs PCAET. L'état d'avancement de cette démarche est variable selon les territoires.

Brest métropole est en cours de révision de son PCAET.

La CC Lesneven-Côte des Légendes organise une réunion le 18/03 à 16h au cours de laquelle le bureau d'étude ENAMO présentera le diagnostic environnemental du territoire. Suite à cette présentation, la Communauté de communes organisera une série de 4 ateliers thématiques



auxquels le Conseil de développement est invité à participer (sur inscription). Les groupes de travail couvriront les sujets suivants :

- Mobilité et transports – Le 05/04 à 9h (Salle Ar Mor Glas, Kerlouan)
- Habitat et précarité – Le 12/04 à 9h (Maison communale de Guissény)
- Agriculture, alimentation et vulnérabilité – Le 19/04 à 9h (Salle des mariages, mairie de Lesneven)
- Energies renouvelables – Le 26/04 à 9h (salle 2 – CLCL)

Résumé de la rencontre du Réseau des Conseils de développement bretons :

Le Réseau des Conseils de développement bretons s'est réuni le 27/02/19 à Rennes pour échanger sur les politiques territorialisées de la Région Bretagne à horizon 2040.

La rencontre a démarré par une présentation des portraits des territoires bretons (démographie, économie...). Le powerpoint est joint au présent compte-rendu.

Les Conseils de développement bretons ont ensuite débattu dans le cadre d'ateliers. Le but était d'identifier le ou les échelons les plus pertinents pour la mise en œuvre des 38 objectifs de la Breizh Cop. Les échanges ont conduit à la conclusion suivante : selon les thématiques traitées, les échelons de mise en œuvre de la politique régionale territorialisée peuvent varier. Par exemple, il est semble opportun d'envisager la question du transport et de la mobilité au minimum à l'échelle de plusieurs Pays. En revanche, d'autres questions, comme la santé, doivent être traitées de manière locale, pour permettre un déploiement d'une offre de proximité adaptée à chaque territoire. Globalement, les Pays sont perçus comme des échelles pertinentes car il s'agit, sauf exceptions, de bassins de vie cohérents.

Une note issue de cette journée servira de support à la rencontre du 14/03/19 avec Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'aménagement.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS DE BUREAU :

**Judi 04/04/2019 et jeudi 02/05/2019 à 17h30
au Pôle métropolitain du Pays de Brest (18 rue Jaurès – Brest, 4^{ème} étage)**



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 39 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr ; alice.gout-roue@conseil-developpement-brest.fr